

Conseil de la Vie Collégienne (CVC) – Composition

Composition :

- Président : le chef d'établissement
- Vice président(e) : élève élu au sein du CVC
- Représentants des élèves :
 - ↳ Nombre : deux ~~binômes élus élèves-délégués-titulaires-ou-suppléants~~ par niveau avec parité filles-garçons, ~~si possible~~
 - ↳ Modalité de désignation ou d'élection : élection au suffrage universel direct par l'ensemble ~~des délégués titulaires et suppléants des élèves~~. Le scrutin est plurinominal majoritaire à un tour ~~par niveau~~
 - ↳ Suppléance : oui
 - ↳ Durée du mandat : 1 an
- Représentants des personnels :
 - Le Conseiller Principal d'Education : référent CVC
 - Un ATOSS
 - ↳ Modalité de désignation ou d'élection : volontaire
 - ↳ Suppléance : oui
 - ↳ Durée du mandat : 1 an
 - Un enseignant
 - ↳ Modalité de désignation ou d'élection : volontaire
 - ↳ Suppléance : oui
 - ↳ Durée du mandat : 1 an
- Représentant des parents d'élèves :
 - ↳ Nombre : un
 - ↳ Modalité de désignation ou d'élection : volontaire mais membre soit du CA soit délégué des parents d'élèves
 - ↳ Suppléance : oui
 - ↳ Durée du mandat : 1 an